

LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

LIVRET POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE SAUVETAGE SPORTIF

(Championnats canadiens de sauvetage en piscine et
Championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique)

Édition 2025



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

LIVRET POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE SAUVETAGE SPORTIF

Publié par la Société de sauvetage

2420 rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1

Téléphone : 613-746-5694

Courriel : experts@lifesaving.ca Site internet : www.sauvetage.ca

Première édition, février 2025

Copyright, février 2025 par la Société royale de sauvetage Canada. La matière de ce manuel est protégée par des droits d'auteurs et peut être utilisée seulement dans un but individuel et non pas commercial. Tous les autres droits d'auteurs sont réservés.

Il est interdit d'utiliser ce manuel à des fins commerciales incluant sa publication, sa diffusion ou sa redistribution quel que soit le mode de diffusion sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Transmettez de telles demandes à la Société de sauvetage Canada.

S'il y a divergence entre la version anglaise officielle du *Livret pour les championnats canadiens de sauvetage sportif* et les éditions dans d'autres langues, la plus récente édition anglaise sera considérée comme étant le texte définitif.

S'il y a divergence entre la version anglaise électronique officielle du *Livret pour les championnats canadiens de sauvetage sportif* et toutes autres éditions imprimées, la plus récente édition anglaise électronique officielle sera considérée comme étant le texte définitif.

ISBN [À VENIR]

Service national des sauveteurs^{MD}, Aqua Bon^{MD}, Nager pour la vie^{MD}, Nager pour survivre^{MD} et Société de sauvetage^{MD} sont des marques de commerce de la Société royale de sauvetage Canada. Les autres marques de commerce utilisées dans ce document appartiennent aux propriétaires qui les ont enregistrées.

LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

LIVRET POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE SAUVETAGE SPORTIF

(Championnats canadiens de sauvetage en piscine et
Championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique)



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur temps et leur contribution à la réalisation de ce livret. Les bénévoles sont essentiels au fonctionnement de ce sport, et nous leur sommes reconnaissants pour leur expertise et leur engagement.

Les membres du comité :

- Heather Barr
- Serge Bernier
- Rebecca Boyd
- Clotilde Anne-Marie Friedmann
- Desiree Janzen
- Tara-Sue Moore
- Olivier Nugent
- Shanna Reid
- Perry Smith
- Tara van der Linden-Schouten

La Commission nationale du sauvetage sportif

TABLE DES MATIÈRES

1^{ere} Section	Conditions générales de compétition	2
1.1	Informations spécifiques disponibles sur l'installation.....	2
1.2	Championnats canadiens de sauvetage en piscine et championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique – Rôles et responsabilités des officiels majeurs	2
1.3	Comité de gestion de la compétition	4
1.4	Équipement	4
1.5	Sûreté et sécurité de la compétition	5
1.6	Règles d'admissibilité et droits de compétitionner	5
1.7	Procédure d'inscription	6
1.8	Uniformes et équipement.....	6
1.9	Contrôle antidopage.....	7
1.10	Protêts et appels.....	8
1.11	Interprétation linguistique	8
1.12	Programme des épreuves.....	8
1.13	Ordre de passage	8
1.14	Pointage	10
1.15	Récompenses.....	10
1.16	Officiels techniques.....	10
1.17	Hébergement.....	11
1.18	Horaire des épreuves.....	11
1.19	Document d'inscription ou lien pour le téléverser	11

1^{ère} SECTION – LIVRET POUR LES COMPÉTITIONS DE SAUVETAGE SPORTIF
CONDITIONS GÉNÉRALES DE COMPÉTITION



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique

1^{ère} Section

CONDITIONS GÉNÉRALES DE COMPÉTITION

L'objectif de ce livret est d'offrir des conseils et de l'information pour les Championnats canadiens de sauvetage en piscine (CCSP) et les Championnats canadiens de sauvetage sur plage océanique (CCSO). Ce livret doit être utilisé conjointement avec le *Manuel canadien de règlements pour les compétitions de sauvetage sportif* et l'*International Life Saving Federation (ILS) Competition Rule Book*.

La Société de sauvetage Canada est l'autorité organisant les championnats nationaux en piscine et sur plage océanique. La Société de sauvetage Canada est responsable d'homologuer et de maintenir les records réalisés dans le cadre de ces compétitions nationales et lors d'événements internationaux sanctionnés par l'ILS.

La Société de sauvetage Canada détient l'autorité de sanctionner des compétitions en piscine (bassin long et bassin court) ou en plage lorsqu'applicable. Les événements sanctionnés au niveau national sont éligibles pour réaliser des records nationaux s'ils sont approuvés.

Le plan de sécurité pour les CCSP et les CCSO doit être référencé avec un lien dans ce document, car ils contiennent des informations spécifiques pour les championnats.

1.1 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DISPONIBLES SUR L'INSTALLATION

- *Épreuves éligibles ou non pour sanctionner un record*

1.2 CHAMPIONNATS CANADIENS DE SAUVETAGE EN PISCINE ET CHAMPIONNATS CANADIENS DE SAUVETAGE SUR PLAGE OCÉANIQUE – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES OFFICIELS MAJEURS

- **Juge en chef** : Est nommé par le comité de sélection de la Société de sauvetage. Le juge en chef est responsable de connaître les règles et normes actuellement en vigueur pour le sauvetage sportif et d'appliquer les normes et les règlements de compétition pour la durée de la compétition. Le juge en chef est responsable de la sécurité et du bien-être des compétiteurs et bénévoles tout au long de la compétition. Le juge en chef doit signaler tout problème ou question qui pourrait survenir au représentant national de la Société de sauvetage. Le juge en chef doit produire un rapport sur la compétition tel que défini dans la liste de vérification du juge en chef et soumettre ce rapport à la Commission nationale du sport dans un délai de 2 semaines suivant la compétition.

- **Juge en chef adjoint** : Est nommé par le comité de sélection de la Société de sauvetage. Le juge en chef est responsable de connaître les règles et normes actuellement en vigueur pour le sauvetage sportif. Il est responsable de soutenir et d'aider à faire respecter les normes et règlements de la compétition et assistera au bon déroulement de l'événement. Le juge en chef adjoint est responsable de la sécurité et du bien-être des compétiteurs et bénévoles tout au long de la compétition. Le juge en chef adjoint assume les responsabilités du juge en chef en son absence.
- **Responsable du comité des appels** : Est nommé par le comité de sélection de la Société de sauvetage. Si nécessaire, le responsable du comité des appels est responsable de convoquer un comité d'appel.
- **Responsable d'épreuves (piscine)** : Le directeur de rencontre est nommé par le comité de gestion. Il relève du juge en chef et est responsable de la préparation des courses et d'en noter les résultats. La préparation des courses inclut de s'assurer que tous les éléments de la course sont en place avant de remettre la course entre les mains du juge de départ.
- **Juge de section (eau libre ou océanique)** : Le juge de section est nommé par le comité de gestion. Il relève du juge en chef et est responsable de la préparation des courses et d'en noter les résultats. La préparation des courses inclut de s'assurer que tous les éléments de la course sont en place avant de remettre la course entre les mains du juge de départ.
- **Athlète-liaison** : L'athlète-liaison est nommé par le comité de gestion. Il est responsable devant le juge en chef et agit comme liaison entre les entraîneurs, compétiteurs ou gérants d'équipe et le juge en chef.
- **Directeur de rencontre** : Le directeur de rencontre est nommé par le représentant de l'hôte en collaboration avec le représentant de la Société de sauvetage Canada. Il est responsable pour l'organisation et la mise en place de la compétition. Le directeur de rencontre est responsable de solliciter la sanction de la compétition. Il agira comme liaison avec le représentant de l'installation et verra à ce que tous les besoins en matière de sécurité soient comblés avant le début de la compétition. Durant la compétition, le directeur de rencontre demeure disponible pour aider à la gestion de l'événement et pour répondre aux besoins logistiques qui pourraient survenir.
- **Responsable de la sécurité** : Le responsable de la sécurité est nommé par le représentant de l'hôte en collaboration avec le représentant de la Société de sauvetage Canada. Le responsable de la sécurité doit être

familier avec les compétitions de sauvetage sportif. Il est responsable de s'assurer que l'événement se déroule de la manière la plus sécuritaire possible. Le responsable de la sécurité contribuera au développement du plan de sécurité et agira comme point de contact entre le personnel de l'installation et de la compétition advenant qu'une urgence ou un enjeu de sécurité survienne. Il chapeaute l'équipe des officiers de sécurité. Le responsable de la sécurité s'assure que toutes les infractions aux règles de sécurité sont identifiées et consignées. Cette information devra être soumise avec le rapport du juge en chef à la fin de la compétition.

- **Représentant de l'hôte** : Le représentant de l'hôte est identifié dans l'acceptation de la demande d'accueillir un championnat. L'installation hôte doit fournir l'information et supporter l'organisation et la sanction de la compétition. Le représentant de l'hôte, en collaboration avec le représentant national, voit aux questions relatives à la sanction de la compétition. Il agit comme liaison avec le directeur de rencontre et travaillera avec ce dernier pour identifier les besoins d'équipement et pour l'événement.
- **Représentant national** : Le représentant national représente la Société de sauvetage Canada et définit les standards pour la compétition. Il est globalement responsable de l'intégrité de l'événement et doit demeurer disponible tout au long du championnat.

1.3 COMITÉ DE GESTION DE LA COMPÉTITION

Composé du représentant de l'hôte, du juge en chef, du responsable de la sécurité, du représentant national et du directeur de rencontre. Le comité a pour mandat de voir à la gestion globale du championnat, par exemple : en l'absence de règlement ou pour clarifier une règle, prendre une décision sur une planification de contingence, des actions disciplinaires ou des enjeux de sécurité.

Toutes les décisions prises par le comité de gestion de la compétition sont finales et ne sont pas éligibles à un protêt ou un appel.

1.4 ÉQUIPEMENT

L'installation hôte doit identifier l'équipement qui sera utilisé pour le championnat. Une liste d'équipements à considérer se trouve ci-bas.

- Mannequins
- Cordes
- Bouées tubes
- Obstacles

- Système de chronométrage
- Veste à haute visibilité – couleur demandée et comment elles seront examinées

Vérification de l'équipement :

- Palmes
- Embarcations

L'hôte doit identifier de quelle façon l'équipement sera vérifié et quelle méthode sera utilisée pour offrir une confirmation visuelle de la conformité avec le processus.

1.5 SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DE LA COMPÉTITION

Cette information est spécifique à l'installation. Considérez :

1. *Accès à l'installation – de quelle façon les athlètes et spectateurs accèdent à l'installation, stationnement, passes d'accès requises, zones interdites, temps de pratique, etc.*
2. *Lien vers le plan de sécurité*
3. *Lien vers le plan de contingence (si disponible)*
4. *Procédure d'échauffement (temps, attribution des couloirs, équipements, etc.)*
5. *Quels équipements sont fournis ou requis (veste à haute visibilité et couleur requise pour l'événement)*
6. *Sécurité des embarcations pendant la nuit*

1.6 RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ ET DROIT DE COMPÉTITIONNER

- Âge des compétiteurs – l'âge défini par l'ILS pour les catégories 15-18 ans, seniors et maîtres
 - 15-18 ans est défini comme étant âgé de 15 à 18 ans (âge au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition)
 - Seniors est 16 ans (au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition) et plus.
 - Maîtres est 18 ans (au 31 décembre de l'année de la tenue de la compétition) et plus, les catégories sont définies dans le Manuel canadien de règlements.

- Une pièce d'identité gouvernementale avec photo est requise
- Athlète canadien accrédité
- Brevet de bronze – le standard minimum est une étoile de bronze ou plus élevé. Le brevet n'a pas à être à jour. L'intention est de confirmer que l'athlète a atteint une certification dans l'esprit du sport, sans pour autant créer une barrière à la compétition.
- Les athlètes participants au CCSP et au CCSO sont conscients des risques inhérents à ces événements et assument les risques personnels.
- Les athlètes doivent être en règle avec la Société de sauvetage Canada et avec leur division provinciale respective.
 - Être en règle est défini comme étant accrédité, ne pas avoir été suspendu ou sanctionné ou dans un processus disciplinaire avec la Société de sauvetage Canada et/ou la division provinciale où l'athlète est accrédité.
 - La division provinciale où l'athlète est accrédité doit confirmer que l'athlète est en règle.

1.7 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- L'hôte définit le processus d'inscription. *Un formulaire standardisé sera fourni.*
- Coût par épreuve
- Coût par équipe
- Coût du banquet
- Processus de vérification de l'éligibilité des athlètes

1.8 UNIFORMES ET ÉQUIPEMENT

Alors que nous travaillons à construire la représentation visuelle du sauvetage sportif, tous les athlètes doivent minimalement avoir un chandail d'équipe. Ce chandail fait partie de la tenue minimale acceptable pour monter sur le podium, qui inclut des shorts ou des pantalons (qui peuvent être génériques en couleur et en style). Les athlètes sont tenus de porter leur chandail d'équipe et leur shorts ou pantalons pour recevoir toutes les récompenses gagnées pendant la compétition, à l'exception

des récompenses reçues lors d'un banquet. Les athlètes présents sans cette tenue de podium renoncent à recevoir leurs récompenses en public.

Il est permis pour un individu ou un club d'afficher sur les lieux de la compétition des bannières de commandites, mais ces affichages ne sont pas permis durant les cérémonies de remise de médailles et de photos. Le juge en chef se réserve le droit de vérifier l'affichage et les logos de commanditaires pour s'assurer qu'il répond aux critères inclusifs et ne risque pas d'offenser ou de discréditer la Société de sauvetage.

Durant la compétition, les athlètes doivent porter un casque de bain ou bonnet de club identique (logo et couleur identique). L'objectif est de soutenir la sécurité et l'identification des athlètes lors de leurs épreuves. Les porteurs d'équipement doivent porter un casque de bain ou bonnet de club identique.

Selon la norme de l'ILS, les maillots de bain de modestie doivent être approuvés par le juge en chef avant de compétitionner – ils sont permis à condition qu'ils n'offrent pas d'aide à la flottabilité et à la discrétion du juge en chef. Pour les normes, prière de se référer à l'ILS. Pour les maillots couvrant plus que les normes définies par l'ILS, le juge en chef déterminera si le maillot est permissible en tenant compte des besoins de l'athlète et de sa sécurité.

Les bandages adhésifs doivent être approuvés et validés par le juge en chef avant la séance d'échauffement. L'approbation de ces bandages vise à confirmer que ces derniers ne représentent pas un avantage compétitif et ne constitue en aucun cas à un avis ou une déclaration sur la viabilité ou le type de soutien que le bandage offre, car le juge en chef ne possède aucune autorité médicale. La validation du bandage permet d'identifier que ce dernier a été approuvé et qu'il n'offre aucun avantage compétitif. Les normes applicables aux bandages sont définies dans *l'ILS Competition Rule Book*.

L'hôte est responsable de définir l'uniforme accepté pour les officiels, incluant la couleur des chandails devant être portés selon les rôles et si l'hôte offre des uniformes ou si les officiels doivent fournir leur uniforme personnel.

1.9 CONTRÔLE ANTIDOPAGE

L'hôte définit quand et comment les mesures antidopage seront implantées (quand et où). Il faut inclure les formulaires d'exemptions

thérapeutiques. Plus précisément pour l'hôte, comment et où prendront place ces mesures.

1.10 PROTÊTS ET APPELS

Le processus pour les protêts et les appels est défini dans l'*ILS Competition Rule Book* en vigueur. Pour les CCSP et CCSO, le coût d'un appel est de 100CAD, en argent comptant (des billets). L'intention et la procédure d'un appel sont définies dans l'*ILS Competition Rule Book*.

1.11 INTERPRÉTATION LINGUISTIQUE

Toutes les communications entre le comité de gestion de la compétition, les officiels, entraîneurs et athlètes peuvent être faits dans les deux langues officielles. Cela inclus les réunions pour les entraîneurs/gérants d'équipe ou les réunions pour les officiels. L'hôte est responsable de fournir les services d'un interprète pour supporter et faciliter la communication dans les deux langues.

1.12 PROGRAMME DES ÉPREUVES

- *Programme des épreuves suggérées [peut changer au besoin pour s'adapter aux installations]*
- *Pour les championnats piscine ayant lieu sur deux jours, considérez l'opportunité d'équilibrer les distances (450m et 425m) et d'équilibrer les épreuves avec palme et de portage de mannequin.*
- *Considérez à retirer l'épreuve de nage avec obstacles et à la remplacer avec l'épreuve de relais de sauvetage en piscine.*
- *Considérez de réaliser des épreuves en finales directes le vendredi après-midi, avant l'épreuve de priorité – par exemple l'épreuve d'obstacles des maîtres (jusqu'aux finales), lancer de la corde (jusqu'aux finales) et relais de nage avec obstacles (jusqu'aux finales).*

1.13 ORDRE DE PASSAGE

Lors des préliminaires

La procédure pour définir l'ordre de passage des épreuves en préliminaire est définie dans l'*ILS Competition Rule Book*. L'ordre de

passage de toutes les épreuves en préliminaire sera défini par le temps et inclut les athlètes 15-18 ans, les seniors et les maîtres.

Les épreuves pour les maîtres se dérouleront en tant que finales chronométrées.

Lors des finales

Les finales incluent les 16 premiers athlètes de 15-18 ans et les 16 premiers athlètes seniors. Une finale A et finale B se tient pour chaque catégorie et chaque genre, selon la procédure définie dans l'*ILS Competition Rule Book*.

Il est attendu que les athlètes s'étant qualifié pour participer à la finale A ou B y participent. Si un athlète désire de désister de la finale, l'athlète-liaison ou le juge en chef doit être informé au moins 30 minutes avant le début de la période d'échauffement de cette épreuve.

Si un athlète ne s'est pas désisté 30 minutes avant le début de la période d'échauffement désigné, le juge en chef peut imposer des mesures disciplinaires. Un préavis plus court pourrait être approuvé par le juge en chef en cas de maladie soudaine ou de blessure. Cette décision ne retardera pas le déroulement des courses.

Les actions disciplinaires peuvent inclure :

- Un avertissement du juge en chef – cette mesure prendra place si un substitut peut rapidement prendre la place pour s'assurer que les athlètes bénéficient des meilleures chances de compétitionner en finale.
- Une suspension immédiate de l'athlète pour sa prochaine épreuve.
- Une amende au club de 100CAD (en argent comptant).
- Une équipe ayant un ou plusieurs athlètes manquant plus d'une épreuve renonce à tous leurs points d'équipe. Les athlètes pourront être connus pour leurs performances individuelles.

Les actions disciplinaires ne peuvent pas faire l'objet d'un protêt ou d'un appel.

1.14 POINTAGE

Allocation des points

Les compétiteurs participants aux Championnats canadiens de sauvetage en piscine (catégories 15-18 ans et senior) recevront des points pour les épreuves individuelles et d'équipe selon le tableau suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{ère}	20	5 ^e	13	9 ^e	8	13 ^e	4
2 ^e	18	6 ^e	12	10 ^e	7	14 ^e	3
3 ^e	16	7 ^e	11	11 ^e	6	15 ^e	2
4 ^e	14	8 ^e	10	12 ^e	5	16 ^e	1

1.15 RÉCOMPENSES

Quelles récompenses seront offertes aux athlètes pour les épreuves individuelles et d'équipe (médailles), pourraient également inclure des trophées ou bannières.

1.16 OFFICIELS TECHNIQUES

L'hôte est responsable d'identifier :

- Lien pour les bénévoles*
- Inclusions pour les officiels (hébergement, nourriture, etc. – incluant le banquet)*
- Approbation par la division provinciale ou membre en règle du national*
- Formations? Les certifications doivent être à jour pour le rôle joué (chronométreur niveau 1 ou officiel communautaire, juge niveau 2 ou officiel piscine, etc.). Les certifications de sauvetage sportif – cours de directeur de rencontre et juge en chef, épreuves océaniques, épreuves de priorité.*

1.17 HÉBERGEMENT

L'hôte est responsable d'identifier :

- *Réservation de groupe pour les équipes ou les officiels*

1.18 HORAIRE DES ÉPREUVES

L'hôte doit fournir l'horaire, prière d'utiliser une page distincte.

1.8 DOCUMENT D'INSCRIPTION OU LIEN POUR LE TÉLÉVERSER

À être fourni par l'hôte

Pour nous joindre

Alberta et Territoires du Nord-Ouest

13123, rue 156 N-O
Edmonton, Alberta T5V 1V2
Téléphone : 780.415.1755
Courriel : experts@lifesaving.org
Site Internet : www.lifesaving.org

Bureau national

1145, chemin Hunt Club – Suite 001
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
Téléphone : 613.746.5694
Courriel : experts@sauvetage.ca
Site Internet : www.sauvetage.ca

Colombie-Britannique et Yukon

112-3989 promenade Henning
Burnaby, Colombie-Britannique V5C 6N5
Téléphone : 604.299.5450
Courriel : info@lifesaving.bc.ca
Site Internet : www.lifesaving.bc.ca

Manitoba

100-383, boulevard Provencher
Winnipeg, Manitoba R2H 0G9
Téléphone : 204.956.2124
Courriel : aquatics@lifesaving.mb.ca
Site Internet : www.lifesaving.mb.ca

Nouveau-Brunswick

70, rue Melissa
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3A 6W1
Téléphone : 506.455.5762
Courriel : info@lifesavingnb.ca
Site Internet : www.sauvetagenb.ca

Terre-Neuve et Labrador

11 rue Austin, CP 8065, Succursale « A »
St. John's, Terre-Neuve A1B 3M9
Téléphone : 709.576.1953
Courriel : info@lifesavingnl.ca
Site Internet : www.lifesavingnl.ca

Nouvelle-Écosse

5516, chemin Spring Garden – 4^e étage
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 1G6
Téléphone : 902.425.5450
Courriel : experts@lifesavingsociety.ns.ca
Site Internet : www.lifesavingsociety.ns.ca

Ontario

400, chemin Consumers
Toronto, Ontario M2J 1P8
Téléphone : 416.490.8844
Courriel : experts@lifeguarding.com
Site Internet : www.lifesavingsociety.com

Île-du-Prince-Édouard

CP 2411
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard C1A 8C1
Téléphone : 902.368.7757
Courriel : info@lifesavingsocietypei.ca
Site Internet : www.lifesavingsocietypei.ca

Québec

Maison du loisir et du sport
7665 boul. Lacordaire
Saint-Léonard, Québec H1S 2A7
Téléphone : 514.252.3100 ou 1.800.265.3093
Courriel : alerte@sauvetage.qc.ca
Site Internet : www.sauvetage.qc.ca

Saskatchewan

2224, rue Smith
Regina, Saskatchewan S4P 2P4
Téléphone : 306.780.9255
Courriel : lifesaving@sasktel.net
Site Internet : www.lifesavingsociety.sk.ca



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Les experts en surveillance aquatique